

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 148 (2003)
Heft: 10

Artikel: L'engagement de la Garde nationale à Los Angeles (1992) : leçons d'un engagement subsidiaire et d'un service d'ordre
Autor: Streit, Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-347184>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'engagement de la Garde nationale à Los Angeles (1992)

Leçons d'un engagement subsidiaire et d'un service d'ordre

Il faut instruire les miliciens pour un nombre limité de tâches, mais jamais à un niveau réduit!

Général John R. Gavin

Si les forces armées américaines donnent l'image d'une organisation hautement professionnelle, il ne faut pas oublier que les réserves semi-professionnelles continuent à y jouer un rôle essentiel et que les Etats-Unis ne peuvent s'en passer pour mener des opérations de grande envergure, que ce soit au Moyen-Orient ou en Bosnie. Lors des attentats du 11 septembre 2001, ce sont des réservistes qui ont assuré l'essentiel des tâches de défense du territoire américain.

■ Cap Pierre Streit

Les questions suivantes seront abordées dans le cadre de cet article: le système des réserves aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne, les leçons tirées de l'engagement de la Garde nationale à Los Angeles en 1992, celles que l'on peut tirer en Suisse d'un tel engagement, tant pour l'armée de milice que pour la réserve prévue par Armée XXI.

Du 1^{er} au 3 juin 2003 s'est tenu à Evian le sommet des chefs d'Etat et des chefs de gouvernement du G8. La police des trois cantons concernés – Genève, Vaud et Valais – a reçu un appui subsidiaire de l'armée. Près de 5600 militaires suisses ont été engagés dans ce service d'appui. Ils ont assumé en particulier des tâches relatives à la logistique, aux transports et à la surveillance. Ils n'ont pas été chargés du service d'ordre, con-

trairement aux gardes nationaux californiens qui, en 1992, ont accompli à la fois un service d'appui et un service d'ordre.

Les émeutes de Los Angeles (29 avril – 04 mai 1992)

- 54 tués
- 2383 blessés
- 13212 arrestations
- 11 113 incendies
- 717 millions de dollars de dommages pour le Comté de Los Angeles
- Jusqu'à 10456 gardes nationaux californiens déployés

La Garde nationale et les réserves

Aux Etats-Unis, le concept de milice se confond avec les origines du pays. Il est concrétisé par les formations de la *National Guard* qui est l'héri-

tière directe des milices constituées dès le XVII^e siècle, dans chacune des treize colonies, pour assurer la sécurité face aux Indiens. Après la guerre d'Indépendance, le Congrès définit en 1792 deux catégories de milices: la *Common Militia* (chacun apporte son arme et n'a pas d'uniforme), et la *Volunteer Militia* permanente (chacun achète son uniforme et se soumet à un entraînement régulier).

Cette dernière est à l'origine de la Garde nationale qui, depuis 1903, est organisée de la même manière que l'armée fédérale active. En 1933, la Garde prend son statut actuel de réserve officielle de l'armée, alors qu'en 1947 est mise sur pied la Garde nationale de l'Armée de l'air, l'*Air National Guard*. Actuellement, les réserves américaines comprennent 7 catégories:

- les 5 réserves propres aux forces armées (terre, air, mari-

Les réserves des forces armées américaines (2003)

Réserves

Army		Navy	Air Force		Marines	Coast Guards
ARNG	AR	Naval Reserve	ANG	AFR	MCR	
355 900	358 100	174 100	108 400	74 700	99 900	7960
Total réserves (yc Stand-by Reserve)						1 259 300
Total active						1 414 000

ARNG = Army National Guard

ANG = Air National Guard

Source: The Military Balance 2002-2003.

ne, corps des *Marines*, gardes-côtes),

■ les 2 gardes nationales (*Army National Guard* et *Air National Guard*) qui, en temps de paix, sont sous le contrôle des Etats dans lesquels elles sont mises sur pied.

Une Garde crédible

La Garde nationale est une milice volontaire. Celui ou celle qui veut en faire partie signe un engagement de 8 ans. Après un stage initial de 8 semaines dans une unité active, avec les engagés actifs, puis un stage de spécialisation de durée variable, le garde national continue son instruction dans son unité d'affectation, proche de son domicile, au rythme d'un week-end par mois et de 14 jours d'exercices en formation, soit 38 jours d'instruction annuelle (3 fois plus qu'un milicien suisse en

cours de répétition annuel dans l'Armée 95).

Pendant l'opération «*DESERT SHIELD*», les Etats-Unis ont transféré en Arabie saoudite trois divisions à 3 brigades dont 1 brigade de réserve (*roundout*). Les trois brigades de réserve ont, les années précédentes, accompli régulièrement 38 jours d'instruction. Une fois mobilisées, ces formations ont été évaluées et leur instruction a été jugée insuffisante (tirs de combat, entretien des matériels, conduite des troupes dès l'échelon section, combat interarmes).

Ces trois formations ont donc subi une instruction poussée, notamment au *National Training Center* de Fort Irwin. Elles ont fini par atteindre leur pleine aptitude au combat, mais on a finalement renoncé à les transférer, vu

l'évolution des opérations dans le Golfe. L'une des leçons tirées a été que les brigades de réserve ont besoin, après leur mobilisation, d'au moins 90 jours avant d'être opérationnelles aux côtés de formations d'active. En revanche, pour les unités de soutien (*combat support*) de la Garde nationale engagées en 1991, il s'est avéré que 97% d'entre elles remplissaient les critères opérationnels dès le premier jour de leur mobilisation¹.

Le modèle britannique

On retrouve le même système en Grande-Bretagne avec, d'une part la *Regular Reserve* propre à l'armée active, d'autre part la *Territorial Army*, une réserve volontaire forte actuellement de 40000 hommes, soit un quart de la *British Army*.

¹ Soit 301 unités mobilisées et plus de 50000 hommes en service actif en décembre 1990.

Les volontaires de la *Territorial Army* suivent un premier stage d'instruction de 2 semaines, suivi d'une formation spécialisée de durée variable. Par la suite, ils accomplissent annuellement entre 19 (formations spécialisées) et 27 jours d'instruction dans leur unité d'affectation, dont une période bloquée en camp de 12 à 15 jours en été, le reste en week-end.

A l'instar de la Garde nationale, la *Territorial Army* est considérée comme une armée à part entière; elle représente à elle seule plus de 50% des effectifs d'infanterie et de logistique des forces terrestres du temps de guerre. A la *Territorial Army* s'ajoutent enfin les 92000 hommes qui composent les réserves britanniques. Le rôle des réserves dans la *Royal Navy* mérite d'être mentionné: 60% des forces de contre-minage de la marine britannique proviennent de la *Royal Navy Reserve*.

Les réserves britanniques, composées exclusivement de volontaires, ont joué un rôle important pendant le conflit du Golfe. 1774 réservistes se sont alors joints aux forces britanniques régulières. 50% s'étaient engagés à titre individuel, l'autre moitié venant, pour l'essentiel (552 volontaires), de la *Territorial Army*. Si l'on inclut les réservistes rappelés, le total des réservistes ayant participé aux opérations du Golfe s'est élevé à 2000 hommes. Certains ont servi dans des unités de première ligne.



Patrouille de la Garde nationale à Los Angeles.

«An Army of One»

Alors que réservistes et gardes nationaux américains sont volontairement sous-engagés durant la guerre froide, ils sont largement mis à contribution durant la guerre du Golfe, à l'instar de leurs homologues britanniques. Depuis la guerre du Golfe et les engagements américains à Panama, en Somalie, en Bosnie ou au Kosovo, un nombre important de gardes nationaux comme de réservistes totalisent plus de 100 jours de service actif par an. Cette multiplication des engagements va de pair avec un changement «culturel».

Les années 90 marquent un tournant, avec un mot d'ordre, «*an Army of One*», c'est-à-dire la volonté d'abattre les barrières entre les réserves et le personnel d'active. Si l'on considère que, dans l'*Army*, 70% des bataillons de maintenance des matériels et 85% du personnel médical sont réservistes, on peut mesurer que les Etats-Unis ne peuvent désormais plus déployer des troupes outre-mer, sans faire appel automatiquement à la Réserve et à la Garde nationale.

Ce changement est aussi lié à la polémique qui, après les émeutes de Los Angeles, oppo-

se Garde nationale et armée régulière sur la «fédéralisation» des formations de la Garde, c'est-à-dire leur subordination à des formations d'active alors que, durant les émeutes, ce sont les gardes nationaux qui, avant tout, ont assuré ou rétabli l'ordre public².

La disponibilité opérationnelle des réserves a donc été améliorée, même si le programme d'entraînement des brigades de réserve (*les roundout brigades*) et l'intégration de leurs unités (bataillons ou brigades) dans des divisions d'active datent des années 70. A ce moment, les réserves sont apparues comme un élément essentiel du renforcement des forces américaines en Europe, en cas d'agression du Pacte de Varsovie.

Pour leur part, les unités d'active et de réserve de l'*Air Force* s'entraînent désormais selon les mêmes critères et au sein des mêmes installations. Il

en va de même dans le corps des *Marines* où des officiers d'active commandent des formations de réserve.

Les problèmes d'engagement à Los Angeles

Aux Etats-Unis, l'engagement des formations militaires en service d'ordre est réglé dans le règlement FM 19-15: *Civil Disturbances*, destiné aussi bien aux formations d'active qu'aux formations de réserve. Il n'y a pas d'équivalent en Suisse, puisque le règlement américain considère à la fois l'organisation et la conduite d'un tel engagement et ses spécificités techniques (*Arming Orders*, utilisation d'armes létales et non létales par exemple).

La rapidité d'engagement de la Garde nationale californienne (*California National Guard*) a été le principal sujet de polém

mique, au point que certains ont minimisé l'importance de cet engagement au profit de celui des formations régulières. On ne peut considérer cette question sans tenir compte des autres problèmes qui se sont posés en même temps et qui sont en fait à l'origine de la lenteur du déploiement de la CANG.

■ L'impréparation de la police de Los Angeles, malgré le précédent sanglant des émeutes de Watts en 1965. Ni la ville ni la police de Los Angeles n'ont prévu de plan d'action, en cas de désordre public de grande ampleur. A cela s'ajoute la paralysie des forces de police. «*damned if they did, and damned if they didn't*», après la diffusion des images du passage à tabac de Rodney King par des agents de police blancs.

■ Les communications: elles se sont détériorées en milieu urbain et en raison des grandes distances. Elles n'ont pu être rétablies rapidement qu'en uti-

La formation des réserves (chiffres 2003)

	Etats-Unis (Army)	Grande-Bretagne (Army)	Suisse
Types	Réserves semi-actives	Réserves semi-actives	Réserve inactive (sauf les états-majors)
Effectifs	714 000 hommes 485 500 hommes actifs	201 150 hommes 114 800 hommes actifs	80 000 hommes prévus 140 000 hommes actifs
Formation initiale	■ Stage initial (8 sem) ■ 12 x 2 jours par an ■ 2 sem d'ex annuel ■ soit 38 jours d'instruction par an au minimum	■ Stage initial (durée variable) ■ Jusqu'à 27 jours d'instruction par an	■ ER de 21 sem ■ 6 CR annuels de 19 jours

² Soit 10456 hommes de la Garde nationale californienne, 2023 de l'U.S. Army et 1508 du corps des Marines.

lisant des téléphones fixes, des portables ou des *paggers* civils.

■ La lenteur de la distribution de la munition et de l'équipement anti-émeutes. Contrairement aux miliciens suisses, les gardes nationaux californiens sont entrés en service sans leur arme personnelle ni leur munition de poche, stockée dans un dépôt unique situé à 400 km de Los Angeles, à l'instar des équipements spéciaux (gilets pare-balles, etc.).

■ Les unités engagées à Los Angeles étaient stationnées dans tout l'Etat de Californie, certaines à plus de 600 km de leur lieu d'engagement.

■ La discipline de feu: durant les émeutes de Los Angeles, soit du 30 avril au 12 mai 1992, 20 coups de feu ont été tirés par les membres de la Garde nationale, sur un total de 325 000 coups (5.56 mm) distribués. Seul un émeutier a été tué; un autre a été blessé. Cette discipline de feu a été obtenue notamment par l'installation de verrous de sûreté sur les armes pour prévenir les tirs automatiques accidentels. L'engagement de la Garde nationale a donc montré qu'une formation avec un entraînement de combat normal mais sérieux (notamment dans la manipulation de l'arme personnelle) peut assurer des missions de maintien ou de rétablissement de l'ordre public.

Leçons pour la Suisse

A notre sens, les leçons tirées à Los Angeles en 1992 prennent en Suisse une acuité

toute particulière depuis la fin 2002. En effet, le renoncement à de nouvelles forces de police de sûreté au niveau fédéral a pour conséquence le renforcement et le prolongement des engagements subsidiaires de l'armée, que ce soit pour la protection des frontières, de conférences ou de biens publics.

■ De telles tâches nécessitent des effectifs importants, mobilisables dans des délais très courts (les «éléments de la première heure»). Ces effectifs sont d'autant plus importants s'il s'agit d'un service d'ordre.

■ De telles tâches doivent être coordonnées, tant verticalement (entre les différentes instances militaires) qu'horizontalement (avec les autorités civiles, en particulier les forces de police). L'engagement de Los Angeles a montré que l'absence de coordination initiale a été l'une des causes importantes des retards imputés aux unités de la Garde nationale dans leur déploiement initial, ainsi que de «règles d'engagement» mal définies. A Los Angeles, il est apparu que les autorités civiles ne savaient pas comment et où engager les formations militaires.

■ L'engagement de l'arme personnelle a été un point essentiel en 1992. Avec la «Nouvelle technique de tir de combat» (NTTC) et ses applications possibles en engagement subsidiaire, voire en service d'ordre, on peut penser que l'armée suisse dispose d'un instrument performant.

■ L'information (*public affairs*) joue un rôle essentiel. En 1992, les décisions du maire de Los Angeles et du gouverneur de l'Etat ont été partiellement influencées par les médias. Ceux-ci ont rapidement mis en question la capacité de la Garde nationale à être engagée rapidement dans les rues, alors que celle-ci était en phase de mobilisation ou de déploiement. Il faut voir là l'origine de la demande du gouverneur de «fédéraliser» la Garde.

■ Un tel engagement est en premier lieu un engagement logistique (mobilisation des formations, transports, etc.): il faut être au bon endroit, au bon moment, avec le bon équipement. De cette réussite dépend aussi celle de la mission. On peut voir là l'une des causes principales de la lenteur dans le déploiement de la Garde nationale californienne.

Conclusion

En définitive, il apparaît que l'engagement de formations militaires dans le maintien ou le rétablissement de l'ordre public est possible, pour autant qu'il remplisse une série de conditions cadres.

Contrairement à une idée reçue, l'entraînement des brigades de réserve américaines (les *roundout brigades*) est crédible, car il est conçu sur la base des normes des brigades d'active, et dispose de moyens qu'ont peu d'armées régulières étrangères. Au-delà des critiques dont elle a été l'objet après les émeutes de Los Angeles, il n'en reste pas moins que

la Garde nationale californienne est parvenue, en 36 heures, à rétablir l'ordre sans verser le sang, face à des bandes armées organisées, les gangs, (soit 100000 individus pour le seul comté de Los Angeles) et sur une zone longue de 80 km, entre Hollywood et Long Beach.

Près de 80% des missions de maintien ou de rétablissement de l'ordre public ont été assurées par des formations de la Garde nationale et non par les unités fédérales (actives).

Malgré les déficiences constatées, les Etats-Unis semblent miser de plus en plus sur des réserves spécialisées et formées aux nouvelles technologies, alors que le niveau de formation des réservistes est élevée (80% des officiers de réserve ont leur *Bachelor*; 90% des engagés réservistes ont achevé une *High School*). Aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne et en France, la réserve est conçue comme un élément à part entière



Un garde national en tenue de combat et gilet pare-balles.

re et dynamique des forces armées.

On peut se demander si ce sera le cas de la réserve prévue par l'Armée XXI et si la valeur d'une réserve ne se mesure pas à sa capacité d'engagement ra-

pide ou spécialisée. La réserve de l'Armée XXI sera-t-elle réellement plus efficace que la «réserve cachée» de l'Armée 95 qu'elle est sensée remplacer?

P. S.

Bibliographie

Department of the Army, Field Manual N° 19-15: *Civil Disturbances*.

James D. Delk: *Fires & Furies*. The L. A. Riots, 1995, 376 p. Durant les émeutes de Los Angeles, le lieutenant-général Delk a commandé la Garde nationale californienne jusqu'à sa mise sous commandement fédéral.

William W. Mendel: «Combat in Cities: the Los Angeles Riots and Operation Rio», *Low Intensity Conflict & Law Enforcement*, 1997, vol. 6., N° 1, p. 184-204.

Michel Pène: «Les enseignements des émeutes de 1992 à Los Angeles», *RMS*, 1999, N° 9, p. 31-38.

Christopher M. Schnaubelt: «Lessons in Command and Control from the Los Angeles Riots», *Parameters*, Summer 1997, p. 88-109.

William V. Wenger: «The Los Angeles Riots. A Battalion Commander's Perspective», *Infantry*, janvier-février 1994, p. 13-16.